



COMPTES ANNUELS 2019 de la commune de Troinex

1. MESSAGE DE LA MAIRIE

Nous avons le plaisir de vous présenter les comptes annuels 2019, composés des éléments suivants :

- Bilan au 31 décembre 2019 (2)
- Compte de résultats 2019 échelonné (3)
- Compte de résultats par fonctions (4)
- Compte des investissements 2019 (5)
- Tableau des flux de trésorerie 2019 (6)
- Annexes aux comptes annuels 2019 (7 à 17)

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

Le total du bilan au 31 décembre 2019 s'élève à CHF 95'712'364, soit une hausse de CHF 1'380'442 par rapport aux soldes au 31 décembre 2018. Les principales variations sont expliquées ci-après.

ACTIF

L'augmentation nette du patrimoine financier (PF) se monte à **CHF 1'849'790** et provient :

- D'une augmentation des immobilisations de CHF 2'880'361, essentiellement expliquée par l'acquisition de la propriété à la route de Moillebin 2 pour un montant de CHF 2'691'000
- D'une baisse des disponibilités et placements à court terme de CHF 1'192'665.
- D'une hausse des créances fiscales de CHF 233'954.

La diminution nette du patrimoine administratif (PA) de **CHF 469'348** s'explique essentiellement par :

- La compensation entre les investissements nets (CHF 827'838) et les amortissements (CHF 1'297'185).

PASSIF

Les capitaux de tiers ont augmenté de **CHF 1'631'243**, notamment en raison des éléments suivants :

- Les engagements à long terme ont augmenté de CHF 1'344'606, suite à l'emprunt contracté en 2019 dans le cadre de l'acquisition de la propriété sise à la route de Moillebin 2
- Les provisions pour risques sur les estimations fiscales, ainsi que pour la recapitalisation de la CPEG ont augmenté de CHF 336'890 (voir annexe 10 : Tableau des provisions).

La diminution nette du capital propre de **CHF 250'801** provient de l'excédent de charges 2019, ainsi que détaillé ci-après.

COMPTE DE RESULTATS 2019

Le compte de résultat 2019 de la commune de Troinex boucle sur un excédent de charges de **CHF 250'801 (-)** qui se décompose ainsi :

	Budget 2019	Budgets suppl.	Comptes 2019	Ecart	Comptes 2018
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Revenus	9'133'805		9'325'648	191'843	9'880'032
Charges	9'122'735	293'875	9'576'449	159'839	8'944'117
Résultat	11'070	-293'875	-250'801	32'004	935'915

L'excédent de charges constaté au cours de l'exercice 2019 s'explique essentiellement par la constitution de provisions non budgétées (voir annexe 10: tableau des provisions) pour les éléments suivants :

- Provisions pour la recapitalisation de la CPEG pour la crèche de la Cigogne et pour le GIAP, respectivement de CHF 186'500 et de CHF 41'900.
- Provision d'un montant de CHF 82'000 pour tenir compte des corrections futures de l'impôt à la source pour les années antérieures à 2019, suite à la modification du mode de comptabilisation de l'impôt à la source (voir remarque ci-après).

Si l'on compare les comptes 2019 avec ceux de l'année précédente, nous constatons une diminution des revenus de 5.6%, essentiellement due à une baisse des recettes fiscales, même si ces dernières s'avèrent plus élevées que le budget.

Les charges ont par ailleurs augmenté de 7% environ, entre autre en raison de la comptabilisation de provisions supplémentaires, notamment celles, indépendantes de notre volonté et dédiées à la recapitalisation de la CPEG (GIAP et crèche de la Cigogne), ainsi que de diverses dépenses liées à des travaux d'entretien ponctuels à l'école et dans les immeubles du patrimoine financier.

IMPÔTS COMMUNAUX

La répartition des recettes fiscales enregistrées dans les comptes 2019, en comparaison avec 2018, est la suivante :

	Budget 2019	2019		2018	
		CHF	%	CHF	%
Personnes physiques	5'980'000	6'250'762	93.2 %	6'701'515	93.3 %
<i>Impôts sur le revenu</i>	<i>4'151'000</i>	<i>3'986'741</i>		<i>4'613'568</i>	
<i>Impôts sur la fortune</i>	<i>1'605'000</i>	<i>1'991'021</i>		<i>1'724'522</i>	
<i>Impôts à la source</i>	<i>224'000</i>	<i>273'000</i>		<i>363'425</i>	
Personnes morales	392'000	453'594	6.8 %	479'585	6.7 %
<i>Impôts sur le bénéfice</i>	<i>32'200</i>	<i>39'470</i>		<i>69'524</i>	
<i>Impôts sur le capital</i>	<i>9'800</i>	<i>37'654</i>		<i>36'844</i>	
<i>Parts fonds péréquation</i>	<i>350'000</i>	<i>376'470</i>		<i>373'217</i>	
Total des recettes fiscales	6'372'000	6'704'356	100%	7'181'100	100%

Les recettes fiscales 2019 des personnes physiques inscrites dans nos comptes sont légèrement supérieures aux prévisions budgétaires (+4.5%). La valeur du centime additionnel est de CHF 156'269 en 2019 contre CHF 167'538 en 2018.

Nous vous rappelons que nous devons comptabiliser chaque année les recettes fiscales estimées par le Département des finances pour l'année, puis corriger ces recettes les années suivantes en fonction des résultats des taxations des contribuables et des nouvelles estimations de l'administration.

Modification du mode de comptabilisation de l'impôt à la source

Dans les comptes 2019, l'impôt à la source est établi pour la première fois sur la base de la production estimée et non plus selon le principe de caisse, ceci afin de répondre aux normes MCH2. Cette production est estimée à CHF 273'000 pour 2019.

Suite à ce changement de méthode comptable, les corrections des années fiscales antérieures à 2019 doivent être intégrées dans les comptes 2019 **comme éléments extraordinaires** (rubrique 91.48 Produits extraordinaires négatifs).

Pour la commune de Troinex, cet impact se décompose comme suit :

Impôt à la source - correctifs des années antérieures	CHF
Correctifs effectifs des années antérieures à 2019	-115'953
Provision : estimation des correctifs futurs (annexe 10)	-82'000
91.48 Produits extraordinaires (négatif)	-197'953

Charges fiscales

En 2019 nous avons versé **CHF 290'978** dans le cadre de la péréquation financière intercommunale (2018 : CHF 272'321). Pour rappel, ce chiffre est calculé lors de l'établissement du budget par le département des finances, sur la base de plusieurs critères, dont l'indice de capacité financière et le nombre de places de crèche financées par la commune. Notre part à la compensation financière 2019 versée aux communes frontalières françaises s'est élevée à CHF 58'283 (2018 : CHF 55'563).

La provision pour pertes sur reliquats a augmenté de CHF 118'240 afin de respecter le niveau de 30% des créances inscrites au bilan. Les pertes effectives sur créances se sont montées à CHF 28'439 (2018 : CHF 17'889).

REVENUS ET CHARGES DES IMMEUBLES LOCATIFS

Le résultat sur les immeubles locatifs se présente comme suit :

	Budget 2019	Comptes 2019	Ecart	Comptes 2018
	CHF	CHF	CHF	CHF
Revenus des locations	2'209'800	2'216'714	6'914	2'099'410
Charges des immeubles	1'220'400	1'385'870	165'470	1'185'564
Résultat net	989'400	830'844	-158'556	913'846

Les variations ou éléments importants sont expliqués dans l'annexe 17 sur les crédits budgétaires supplémentaires (rubrique 96.34).

COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2019

Les investissements bruts se sont élevés à **CHF 827'838** (2018 : CHF 408'034) et se composent principalement des éléments suivants :

- Fonds d'investissements pour le développement urbain :	CHF 125'400
- Ecole – parc de jeux et installation de tableaux blancs interactifs :	CHF 245'564
- Parcs – parc de jeux Chaumière et équipements sportifs :	CHF 158'384
- Crèche – étude finale du projet de construction	CHF 78'407
- Aménagement du territoire – suite des études en cours	CHF 80'146

Remarque liée à la situation de confinement

A ce jour, seules les séances des conseils municipaux extraordinaires au sens de l'article 14 LAC sont admises, selon l'arrêté du Conseil d'Etat daté du 23 avril 2020.

Le Conseil d'Etat confirme par ailleurs, les informations que nous avons reçues de M. Apothéloz, Conseiller d'Etat, à savoir que :

- Les comptes 2019 ne feront pas l'objet d'une approbation des Conseils municipaux.
- Les comptes 2019 révisés devront être transmis du département de la cohésion sociale (département en charge des communes) par les Exécutifs jusqu'au 15 juin 2020. Ils deviendront exécutoires une fois approuvés par le Conseil d'Etat.